

REGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTO DU PLUS BEAU SELFIE

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale de ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38.860.655,04 EUROS, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat « CONCOURS PHOTO DU PLUS BEAU SELFIE », dans les magasins des groupements CLUB OPTIC LEADER et OPTIQUE LIBRE participant à l'opération du 3 novembre 2015 au 31 décembre 2015, accessible sur le site internet : www.lastarcestmavue.fr.

Article 2 : Participation

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est réservé aux personnes majeures **résidant en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM)**, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même email). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Toute personne qui souhaite participer au Jeu gratuit et sans obligation d'achat devra se connecter sur le site internet de l'opération www.lastarcestmavue.fr.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. L'utilisation de moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou de moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la société organisatrice sur le site ou par le présent règlement, entraînent la disqualification, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'organisateur ou par des tiers.

Article 3 : Dotations du concours

LOT N° 1 : 4 WEEK-END EN EUROPE



20709155

La prestation donne accès à un bon d'achat d'une valeur de 1000€ TTC (mille euros) valable sur toutes les prestations parmi les vols, hôtels et séjours de l'agence de voyages. Si la valeur du bon d'achat est insuffisante en fonction des prestations choisies, la réservation sera possible, moyennant le règlement de la différence par le bénéficiaire. Si la valeur du bon d'achat est supérieure aux prestations choisies, la différence ne sera pas remboursée par l'agence MyPlanete Voyages.

La fourniture de la prestation est soumise aux conditions contractuelles spécifiques à l'agence de voyages, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge, ou encore de condition physique du ou des gagnants, et sous réserve de disponibilités. Tout refus de la part de l'agence de voyages de fournir la prestation pour les raisons précédemment citées ou, plus largement, pour non-respect de ses conditions spécifiques ne saurait être considéré comme une quelconque discrimination ni entraîner une quelconque responsabilité de la part d'Essilor France.

Tous les frais occasionnés lors du séjour, à savoir l'hébergement, les déplacements, les repas, autres que ceux inclus dans la dotation ne seront pas pris en charge par Essilor France.

Essilor France ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du vol ou durant le séjour. Les assurances voyages ne sont pas comprises dans le prix. Les gagnants et leur accompagnateur devront impérativement être munis d'un passeport valable à la date de départ du vol.

Ces dotations seront délivrées par l'agence MyPlanete Voyages.

Valeur la dotation : 1000€ TTC
Valeur totale de la dotation soit 4000€ TTC

LOT N° 2 : 50 MASQUES REFRIGERANTS

Masque réfrigérants pour les yeux livrés en emballage individuel

Valeur la dotation : 2.90 € TTC
Valeur totale de la dotation soit 145 € TTC

MONTANT TOTAL DES DOTATIONS : 4145 EUROS TTC



Article 4 : Définition des gagnants et attribution des lots

Concours photos : 4 photos gagnantes de dotations du lot n°1.

Internauts votants : 50 gagnants de dotations du lot n°2.

4-1. Pour les internautes ayant déposé une photo sur le site www.lastarcestmavue.fr.

La clôture du jeu gratuit sans obligation d'achat le 31 décembre 2015, les 2 photos ayant comptabilisé le plus de votes par les internautes seront considérées comme gagnantes.

En cas d'es-aequo, un jury composé de 2 membres d'Essilor déterminera les gagnants.

Ce même jury sélectionnera en plus 2 autres photos déposées sur le site www.lastarcestmavue.fr.

Soit une sélection de 4 photos gagnantes.

4-2. Pour les internautes n'ayant pas déposé de photo mais ayant voté pour l'élection de l'une d'elle.

Un tirage au sort automatisé par le site sera effectué pour définir 50 gagnants internautes.

4-3 La liste des gagnants sera confiée à Maître HAUGUEL Huissier de Justice, 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS qui validera celle-ci.

Les gagnants internautes seront informés par courrier sous un délai minimum de 3 semaines après la clôture de www.lastarcestmavue.fr.

4-4 Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toutes autres contreparties de quelques natures que ce soient.

En revanche, les organisateurs se réservent le droit de changer les lots par des lots ayant des caractéristiques et un prix similaires en cas de rupture de stock ou d'abandon du partenariat avec l'agence MyPlanete Voyages.

Les responsabilités du groupement des opticiens indépendants CLUB OPTIC LEADER et OPTIQUE LIBRE et de la société Essilor France ne pourront être engagées quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison.



Les responsabilités du groupement des opticiens indépendants CLUB OPTIC LEADER et OPTIQUE LIBRE et de la société Essilor France ne pourront être engagées tant sur la qualité des voyages ou des produits offerts.

Article 5 : Règlement

Le règlement peut être consulté dans son intégralité et pendant toute la durée du jeu concours auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS ainsi que dans les magasins CLUB OPTIC LEADER et OPTIQUE LIBRE participant à l'opération entre le 03.11.2015 et le 31.12.2015

Article 6 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu, ou encore de remplacer un lot par un lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de force majeure affectant le bon déroulement du jeu.

Article 7 : Litiges

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la S.C.P. HAUGUEL Huissier de Justice – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de deux mois après la clôture du jeu-concours.

Article 8 : Gratuité

Les frais occasionnés par la participation au jeu peuvent être remboursés selon les modalités ci-dessous : Les participants désireux de consulter le règlement du jeu concours dans son intégralité et qui en auront au préalable fait une demande écrite à la S.C.P. HAUGUEL Huissier de Justice – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS,



accompagnée d'une enveloppe dûment timbrée à leur adresse, ou toute adresse de leur choix, pour la réponse ; pourront demander le remboursement intégral des frais postaux occasionnés par cette demande. Le remboursement interviendra après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement. Après cette vérification, le remboursement interviendra, par chèque adressé dans les 60 jours de la réception de la demande.

Article 9 : Promotion

Les gagnants autorisent par avance les organisateurs, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, à publier leur nom et adresse et le cas échéant à reproduire leur nom, prénom, photographie sur tous documents publicitaires ou promotionnels liés à l'opération, quel qu'en soit le support, le format et le mode de diffusion, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation, d'indemnisation ou de rémunération.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées aux organisateurs dans le cadre du jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la S.C.P. HAUGUEL Huissier de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.

Extrait du règlement du jeu gratuit sans obligation d'achat : www.lastarcestmavue.fr

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale de ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38.860.655,04 EUROS, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat « CONCOURS PHOTO DU PLUS BEAU SELFIE », dans les magasins des groupements CLUB OPTIC LEADER et OPTIQUE LIBRE participant à l'opération du 3 novembre 2015 au 31 décembre 2015, accessible sur le site internet : www.lastarcestmavue.fr.



Article 2 : Participation

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est réservé aux personnes majeures **résidant en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM)**, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles. Toute personne qui souhaite participer au jeu gratuit devra se connecter sur le site **www.lastarcestmavue.fr** du **3 Novembre 2015** au **31 décembre 2015**

Article 4 : Définition des gagnants et attribution des lots

En fin d'opération, 2 photos seront sélectionnées par un jury ESSILOR parmi celles postées sur le site internet. Les 2 autres photos ayant reçu le plus de vote seront également sélectionnées. Ces 4 photos désigneront ainsi les gagnants des 4 week-ends en Europe.

Les 50 masques réfrigérants seront attribués par tirage au sort parmi les internautes ayant votés pour définir les 2 meilleurs photos.

